

COIGNIÈRES

La paix, élément central des vœux de la commune

Lors de la cérémonie des vœux, le 24 janvier, le maire a multiplié les références historiques et actuelles à la paix, qui « reste bien rare à l'échelle de la planète et du temps qui passe »

► ALEXIS CIMOLINO

La cérémonie des vœux de Coignières s'est tenue le 24 janvier dernier aux Ssalons Saint-Exupéry. Le maire, Didier Fischer (DVG), a notamment tenu à y mettre l'accent sur la notion de paix. Une aspiration qui résonnait jusque dans le décors, puisque l'estrade sur laquelle ont coutume de monter les élus était ornée d'un olivier, arbre de la paix, et des colombes étaient représentées autour.

« La paix reste un bien rare à l'échelle de la planète et du temps qui passe, a commencé par rappeler le maire dans son discours. De la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours, les conflits n'ont jamais cessé d'exister. En 80 ans, nous ne pouvons pas recenser une année, une simple année, sur notre terre, où les armes se seraient tues ! Certaines régions, à l'exemple de l'Amérique du Nord ont pu échapper à ce constat, sans pour autant que la paix l'ait réellement emporté. À Coignières, nous avons voulu placer cette année 2025 sous le signe de la fin des hosti-



C'est dans un décor pacifiste, devant un olivier, arbre de la paix, et entouré de représentations de colombes, que le maire de Coignières, Didier Fischer, a prononcé son discours.

lités entre les peuples. Quand la paix l'emporte, l'arbre fleurit et les voiles de la liberté volent au vent. Nul doute que les conditions sont alors réunies pour l'avènement d'un monde meilleur. Un monde où les différences entre les êtres humains ne seront plus un objet de conflit. Un monde où le rêve du pasteur Martin Luther King s'accomplirait. »

Le pasteur militant de la lutte pour les droits civiques n'était pas la seule référence de l'édile dans son discours pacifiste. Il a notamment cité un autre prix Nobel de la paix, l'écrivain Albert Camus, reprenant notam-

ment une de ses phrases : « La paix est la seule bataille qui vaille la peine d'être menée. » « Non pas que nous pensions qu'il ne faille pas mener les autres, mais celle de la paix demande un effort constant pour vaincre notre propension à faire de nos différences des sujets de conflits », a poursuivi Didier Fischer.

Paix, liberté, lutte contre toutes les formes d'oppression, le maire souligne que Coignières s'est pleinement engagée pour ces causes. Il rappelle ainsi que la Ville a « pris position sans hésiter en faveur de l'Ukraine dans la guerre que lui in-

flige la Russie », a « condamné avec force le terrorisme islamiste », s'est indignée contre « les massacres du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas et la vague antisémite qui les ont accompagnés », mais aussi contre « le sort qu'Israël fait subir depuis ce jour funeste aux habitants de Gaza », car « au crime contre l'humanité, une démocratie ne peut répondre par des crimes de guerre. »

« La paix est bien un combat qu'il ne faut jamais perdre de vue tant la guerre nous entraîne sur des chemins où le péril ne se maîtrise plus, où la destruction et la mort dictent leur loi, insiste Didier Fischer. Ainsi, si à Coignières, « nous avons la chance de vivre un peu à l'écart du malheur du monde, nous refusons d'y être indifférents », affirme Didier Fischer, qui n'en oublie pas pour autant d'évoquer l'actualité de sa commune et ses projets. Il assure d'ailleurs « ce sont près de 90% des promesses faites en 2020 qui auront été accomplies ». Il concède toutefois que 3 « ne le seront pas pour des raisons différentes » : l'adhésion au Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse « puisque la Région a décidé de mettre un terme au processus d'élargissement », le 2^d lieu culturel et associatif « pour des raisons budgétaires », et le conseil des anciens, « que nous repoussons à la mandature prochaine faute d'avoir pu consacrer le temps nécessaire à sa réalisation ». ■

YVELINES

Une permanence juridique pour les personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap bénéficiant de consultations juridiques gratuites, le premier vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h, au tribunal judiciaire de Versailles.

Les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs aidants, qui rencontrent des problèmes de droit, peuvent désormais bénéficier gratuitement de consultations juridiques qui ont été mises en place par le barreau de Versailles. Cette permanence juridique a lieu le premier vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h, au tribunal judiciaire de Versailles. C'est l'association nationale Droit pluriel, reconnue d'intérêt général, qui propose cette permanence. L'association agit pour la défense des droits des personnes en situation de handicap à travers plusieurs axes comme la formation des professionnels du droit au handicap, la sensibilisation du grand public ou encore l'information juridique gratuite pour l'ensemble des personnes handicapées via la plateforme dématérialisée « Agir handicap ». Les prises de rendez-vous s'effectuent au 01 30 83 25 25 ou à droithandicap@avocats-versailles.com.

LA VERRIÈRE

Le marquage des zones bleues a été refait

Le marquage des zones bleues a été entièrement refait pour plus de clarté, dans le quartier d'Orly Parc, à La Verrière.

À La Verrière, dans le quartier d'Orly Parc, le marquage au sol des zones bleues a été entièrement refait. « Ces zones bleues sont mises en place pour faciliter le stationnement des Verriérois en favorisant la rotation des places et en évitant les stationnements prolongés », précise la municipalité sur Facebook. Pour rappel, les zones bleues permettent, aux non-rivains de stationner leur véhicule pendant 2 h avec un disque de stationnement. Pour les habitants résidant dans le périmètre concerné, ces zones bleues offrent la possibilité de stationner leur véhicule toute la journée, sans risquer une contravention, grâce à un macaron à demander gratuitement en mairie ou via un formulaire accessible sur le site internet de la Ville.

EN BREF

VOISINS-LE-BRETONNEUX

16 logements seniors à loyer modéré à la Remise

Ces logements, répartis dans une copropriété classique, vont du studio au T4 et sont proposés dans le cadre du dispositif logement locatif intermédiaire.



Les logements sont proposés à des loyers allant « de 973 euros (pour un studio) à 1663 euros par mois (T4 de plus de 80 m²), services inclus », précise Adequaloge, qui gèrera aussi des espaces communs (photo).

L'écoquartier Parc du Lac, sur la Zac de la Remise, à Voisins-le-Bretonneux, prend forme et les 1^{res} constructions sortent peu à peu de terre. Parmi elles, un programme comprenant notamment 16 logements pour seniors proposés par Adequaloge, société spécialisée dans le parcours résidentiel pour seniors autonomes.

Ces logements neufs, du studio au 4 pièces, sont proposés dans le cadre du dispositif LLI (Logement locatif intermédiaire). Répartis « dans une copropriété classique, pour favoriser l'intégration et la création de liens intergénérationnels », ils bénéficient « de loyers réglementés », allant « de 973 euros (pour un studio) à 1663 euros par mois (pour un T4 de plus de

80 m²), services inclus », précise Adequaloge dans un communiqué.

Ce programme se veut comme une « réponse au « virage domiciliaire » souhaité par les pouvoirs publics », assure le communiqué. Les logements bénéficient ainsi de douches adaptées, barres d'appui, WC PMR, accès sécurisés, volets roulants électriques, ou encore de domotique... Autres éléments à noter : la présence d'un coordinateur, qui réalisera des visites de courtoisie, et un espace commun « conçu de manière à proposer un espace accueil, un séjour pour se retrouver et participer à des activités, une cuisine pour cuisiner ensemble et aussi une chambre d'hôtes pour accueillir ses proches », déclare Geoffroy Daquin, fondateur d'Adequaloge, dans le communiqué. À noter que l'espace commun est géré par Adequaloge, tandis que les logements appartiennent au bailleur Seqens. ■

LES CLAYES-SOUS-BOIS

Le Troc de graines revient le 9 février

L'événement Troc de graines de l'association Les Clayes-Villepreux en transition aura lieu le dimanche 9 février, de 10 h à 12 h, au parc Jean Carillon situé aux Clayes-sous-Bois.

L'association Les Clayes-Villepreux en transition organise une nouvelle édition de son Troc de graines, un rendez-vous connu des amateurs de jardinage, le dimanche 9 février, de 10 h à 12 h, au parc Jean Carillon, aux Clayes-sous-Bois. « Au programme, ateliers semis et nichoirs, jeux et coloriage pour les enfants, et astuces de jardinier autour d'un thé ou d'un café », détaille le site internet de la municipalité clétienne. Des bénévoles de l'association Les Clayes-Villepreux en Transition accueilleront les personnes intéressées dans la salle de la cafétéria, qui se trouve en face des terrains de pétanque. Plus de renseignements sur le site internet de l'association colibris-wiki.org/lcvtransition.